

SESSION 2009

MENTION COMPLÉMENTAIRE
TÉLÉBILLETTERIE ET SERVICES VOYAGES

E2 : ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 4

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 25 pages numérotées de 1/25 à 25/25*

LA REUNION

Vous êtes DOMINIQUE, agent de voyage à l'agence NOUVEAUX HORIZONS, 22, rue de Cambrai 59000 LILLE

Téléphone : 03 59 22 03 64, Télécopie : 03 59 18 12 98

Licence d'Etat : 059 990 611, Agrément IATA, SNAV, APS.

Des clients, Monsieur et Mme WILLERVAL, un couple récemment retraité, se présentent à votre agence fin septembre.

Ayant disposé récemment d'une importante somme d'argent, ils sont décidés à changer leurs habitudes de vacances dans leur petite résidence secondaire et envisagent de partir vers une destination à la fois lointaine et exotique pendant deux semaines.

Toutefois, ils n'ont pas d'idée précise sur la destination mais souhaitent un pays où le français est parlé et compris. Ils aimeraient découvrir de nouveaux paysages et effectuer un séjour balnéaire avant de rentrer.

Vous décidez de leur proposer une formule autotour sur l'île de la Réunion la première semaine, puis un séjour la semaine suivante en leur présentant différents arguments pour cette destination.

Ils sont séduits par votre présentation et projettent que leur fille les rejoigne la deuxième semaine, pour se reposer après avoir soutenu son mémoire de thèse en Histoire des Civilisations.

La suite de l'entretien vous permet de recueillir les renseignements suivants : M. et Mme WILLERVAL partiront de Lille le 1^{er} décembre, leur fille partira le 8 décembre. Le retour des trois membres de la famille se fera le 15 décembre.

Pour le vol, ils veulent bénéficier d'un confort juste supérieur à la classe économique. Par ailleurs ils désirent une voiture climatisée (type Mégane - 307 Peugeot - C4 Citroën...) qu'ils garderont durant toute la durée de leur voyage, notamment pour récupérer leur fille à l'aéroport.

Pour l'autotour, ils préfèrent l'itinéraire permettant de découvrir tous les cirques, le volcan et la côte sauvage du sud, après avoir récupéré le véhicule à l'hôtel. Durant le séjour, ils souhaitent avoir un véhicule de même catégorie que durant l'autotour.

Pour leur séjour, ils optent pour une suite dans un hôtel 4 étoiles sur la côte sous le vent, et une suite individuelle pour leur fille.

Pendant le séjour, les parents veulent découvrir avec leur fille l'île vue du ciel en hélicoptère (survol complet). Puis, Monsieur aimerait s'initier au canyoning, alors que Madame préfère découvrir un marché en compagnie de sa fille.

Enfin, ils prévoient de souscrire une assurance complète couvrant tous les risques pouvant arriver avant et pendant le voyage, et de choisir l'option B de l'article IV des conditions particulières pour le règlement de leur voyage.

Après avoir noté les coordonnées des clients (18, rue du Marché au Lin 59380 BERGUES Tel : 03 44 35 29 56), vous les informez du montant des frais de dossier qui s'élèvent à 27 €.

Après l'entretien, vous travaillez sur ce dossier afin de leur faire une proposition chiffrée que vous leur enverrez début octobre.

TRAVAIL À FAIRE

I - CONNAISSANCES DES DESTINATIONS

- 1 - Quelles sont les dénominations historiques successives de l'île de la Réunion ?
- 2 - Citez les trois principaux cirques de l'île.
- 3 - Quelle est la côte sous le vent ? Pourquoi est-elle nommée ainsi ?
- 4 - M. et Mme WILLERVAL souhaitent quelques informations sur la destination. Présentez-leur sous forme de fiche pratique les éléments suivants :
 - Les documents officiels pour ce voyage et précautions sanitaires.
 - La durée du vol.
 - Le décalage horaire.
 - La monnaie locale.
 - Le climat, les températures de l'air et de l'eau lors de leur voyage.
 - Un plat et une boisson comme suggestions gastronomiques.
 - Trois souvenirs à rapporter de leur séjour à la Réunion.
- 5 - Exposez trois arguments parmi ceux que vous avez développés ayant permis d'emporter l'adhésion de vos clients pour cette destination.

II - COMMUNICATION, TECHNIQUES D'AGENCE ET DE VENTE

- 1 - Grâce à un tableau, comparez les prix proposés par les différentes compagnies aériennes pour les vols au départ de Paris, le pré-acheminement, les taxes et surcharges pour les dates et les classes de réservations demandées par vos clients.
- 2 - Indiquez la compagnie, la classe de réservation et le pré-acheminement correspondant au meilleur prix pour vos clients.
Est-ce cependant le meilleur choix ? Justifiez votre point de vue, en fonction des informations dont vous disposez.
- 3 - Calculez l'ensemble des prestations proposées à vos clients ; donnez le montant total qu'ils devront régler, ainsi que celui de l'acompte initial, en fonction des informations dont vous disposez, en incluant l'assistance locale obligatoire de 15 € par personne.
- 4 - Rédigez un courrier à l'intention de vos clients récapitulant le programme de leur voyage.
- 5 - À un mois du départ vous préparez le carnet de voyage de M. et Mme WILLERVAL. Citez cinq éléments essentiels qui le composent.

III - ECONOMIE - DROIT

ECONOMIE

Il y a quelques années, avec un pic début 2006, le Chikungunya, maladie transmise par un moustique, a envahi l'île et engendré des difficultés sanitaires.

Quelles ont été et quelles sont encore les conséquences sur l'économie touristique, premier secteur économique de l'île, de cette véritable épidémie ?

Afin d'attirer à nouveau les touristes, quels sont les points forts de l'île, à valoriser ?

DROIT

Si la fille de M. et Mme WILLERVAL vous informe le 4 novembre qu'elle est obligée de retarder d'une journée sa date de départ :

1 - Précisez l'incidence de déplacement de date sur l'application des conditions contractuelles. Quels sont les frais supplémentaires engendrés par ce changement ? Indiquez le nouveau prix dû par la cliente.

2 - Dans quels cas la fille de M. et Mme WILLERVAL peut-elle être exonérée de ces frais supplémentaires engendrés par le changement ?

3 - Dans les conditions particulières inscrites dans les brochures (annexe 8 article V), sont évoquées « des circonstances de force majeure ». Qu'entend-on par cette expression ?

Barème : Partie I = 18 points
 Partie II = 40 points
 Partie III = 22 points

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Calendrier
- Annexe 2 : Extraits de la brochure BEACHCOMBER TOURS (Automne- Hiver 2008-2009)
- Annexe 3 : Pages écran AMADEUS RAIL
- Annexe 4 : Extraits de pages Internet du site BOURBONLOCATION.COM
- Annexe 5 : Extraits de pages Internet du site CINOR Compagnie Hélicoptères
- Annexe 6 : Conditions TMS CONTACT
- Annexe 7 : Conditions générales et particulières de vente
- Annexe 8 : Le tourisme à la Réunion au premier semestre 2008

Avertissement : dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse spécialisée ou non sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		
M 1	27	V 1	31	L 1	36	M 1	41	S 1	45	L 1	49	J 1	1	
M 2	S. Thierry	S 2	S. Athanasius	M 2	S. Gilles	J 2	S. Th. de F. L.	L 3	Toussaint	M 2	S. Eusebe	V 2	S. Etienne	
J 3	S. Marcellin	L 4	S. Julien Eymard	M 3	S. Augustin	J 3	S. Laurent	M 4	S. Etienne	M 3	S. Vincent	V 3	S. Basile	
V 4	S. Thomas	L 5	S. Yvonne	J 4	S. Germain	M 4	S. Etienne	M 5	S. Etienne	J 4	S. Etienne	S 3	S. Genevieve	
S 5	S. Laurent	L 6	S. Jean-Marie Vianney	V 5	S. Germain	M 5	S. Etienne	J 6	S. Etienne	V 5	S. Etienne	L 5	S. Etienne	
		M 6	S. Augustin	S 6	S. Germain	L 6	S. Etienne	V 7	S. Etienne	S 6	S. Etienne	M 6	S. Etienne	
L 7	28	J 7	S. Augustin	L 8	S. Germain	M 7	S. Etienne	M 8	S. Etienne	L 8	S. Etienne	M 7	S. Etienne	
M 8	S. Laurent	V 8	S. Augustin	M 9	S. Germain	M 8	S. Etienne	M 9	S. Etienne	M 9	S. Etienne	J 8	S. Etienne	
M 9	S. Augustin	S 9	S. Augustin	J 10	S. Germain	M 10	S. Etienne	M 10	S. Etienne	M 10	S. Etienne	V 9	S. Etienne	
J 10	S. Laurent	L 11	S. Augustin	V 11	S. Germain	M 11	S. Etienne	M 11	S. Etienne	M 11	S. Etienne	S 10	S. Etienne	
V 11	S. Laurent	L 12	S. Augustin	M 12	S. Germain	M 12	S. Etienne	M 12	S. Etienne	M 12	S. Etienne	L 12	S. Etienne	
S 12	S. Laurent	L 13	S. Augustin	M 13	S. Germain	M 13	S. Etienne	M 13	S. Etienne	M 13	S. Etienne	M 13	S. Etienne	
		L 14	S. Augustin	J 14	S. Germain	M 14	S. Etienne	M 14	S. Etienne	M 14	S. Etienne	M 14	S. Etienne	
L 14	29	L 15	S. Augustin	V 15	S. Germain	M 15	S. Etienne	M 15	S. Etienne	M 15	S. Etienne	J 15	S. Etienne	
M 15	S. Laurent	L 16	S. Augustin	M 16	S. Germain	M 16	S. Etienne	M 16	S. Etienne	M 16	S. Etienne	V 16	S. Etienne	
M 16	S. Laurent	L 17	S. Augustin	V 17	S. Germain	M 17	S. Etienne	M 17	S. Etienne	M 17	S. Etienne	S 17	S. Etienne	
J 17	S. Laurent	L 18	S. Augustin	M 18	S. Germain	M 18	S. Etienne	M 18	S. Etienne	M 18	S. Etienne	L 19	S. Etienne	
V 18	S. Laurent	L 19	S. Augustin	V 19	S. Germain	M 19	S. Etienne	M 19	S. Etienne	M 19	S. Etienne	M 20	S. Etienne	
S 19	S. Laurent	L 20	S. Augustin	M 20	S. Germain	M 20	S. Etienne	M 20	S. Etienne	M 20	S. Etienne	J 21	S. Etienne	
		L 21	S. Augustin	V 21	S. Germain	M 21	S. Etienne	M 21	S. Etienne	M 21	S. Etienne	V 22	S. Etienne	
L 21	30	L 22	S. Augustin	M 22	S. Germain	M 22	S. Etienne	M 22	S. Etienne	M 22	S. Etienne	J 23	S. Etienne	
M 22	S. Laurent	L 23	S. Augustin	V 23	S. Germain	M 23	S. Etienne	M 23	S. Etienne	M 23	S. Etienne	V 24	S. Etienne	
M 23	S. Laurent	L 24	S. Augustin	M 24	S. Germain	M 24	S. Etienne	M 24	S. Etienne	M 24	S. Etienne	S 24	S. Etienne	
J 24	S. Laurent	L 25	S. Augustin	V 25	S. Germain	M 25	S. Etienne	M 25	S. Etienne	M 25	S. Etienne	J 25	S. Etienne	
V 25	S. Laurent	L 26	S. Augustin	M 26	S. Germain	M 26	S. Etienne	M 26	S. Etienne	M 26	S. Etienne	V 26	S. Etienne	
S 26	S. Laurent	L 27	S. Augustin	V 27	S. Germain	M 27	S. Etienne	M 27	S. Etienne	M 27	S. Etienne	S 27	S. Etienne	
		L 28	S. Augustin	M 28	S. Germain	M 28	S. Etienne	M 28	S. Etienne	M 28	S. Etienne	L 26	S. Etienne	
L 28	31	L 29	S. Augustin	V 29	S. Germain	M 29	S. Etienne	M 29	S. Etienne	M 29	S. Etienne	M 27	S. Etienne	
M 29	S. Laurent	L 30	S. Augustin	M 30	S. Germain	M 30	S. Etienne	M 30	S. Etienne	M 30	S. Etienne	M 28	S. Etienne	
M 30	S. Laurent	L 31	S. Augustin	V 31	S. Germain	M 31	S. Etienne	M 31	S. Etienne	M 31	S. Etienne	J 29	S. Etienne	
J 31	S. Laurent										M 31	S. Etienne	V 30	S. Etienne
													S 31	S. Etienne

ILE DE LA RÉUNION

Une île intense, à grand spectacle

■ UNE FORTE PERSONNALITE

Au large de l'Afrique, la Réunion est sans doute le plus exotique des départements français. Son volcan, le Piton de la Fournaise, rappelle que cette île montagneuse est née, comme l'ensemble de l'archipel des Mascareignes, d'une formidable irruption sous-marine il y a 3 millions d'années. Trois cirques géants créent la géographie singulière de cette terre aux reliefs vertigineux. Quant à la mer, elle joue ici toute la gamme, des côtes sauvages aux lagons turquoise. Désert à l'origine, l'île de la Réunion porte bien son nom : condensé de peuples et de cultures, de saveurs et de senteurs, elle affiche une forte personnalité.

■ UNE ÎLE « DU NOUVEAU MONDE »

Découverte par les Portugais, elle est d'abord une escale de la Compagnie des Indes Orientales. Les Français la baptisent l'île Bourbon et comme à Maurice, c'est Mahé de la Bourdonnais qui entreprend au XVII^e siècle d'appivoiser cette île sauvage : blé, riz et maïs, canne à sucre puis vanille feront sa richesse. Rebaptisée

île de la Réunion après la Révolution, île Bonaparte sous l'Empire, de nouveau île Bourbon à la Restauration, elle passe sous domination anglaise pendant cinq ans avant de redevenir française, en 1815. Elle est depuis 1946 un département d'outre-mer.

■ UN PARADIS DES RANDONNEURS

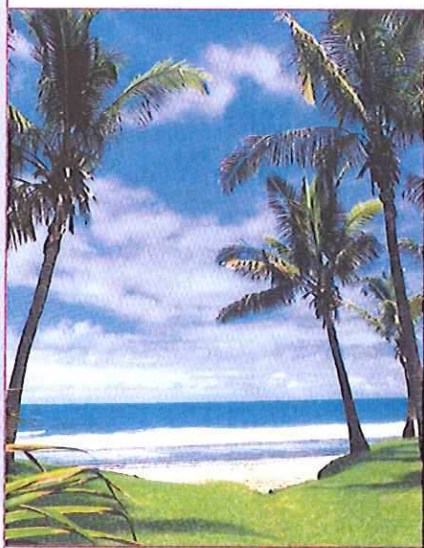
La forêt primaire règne en maître, avec une luxuriance et une diversité extrêmes, étagée selon l'altitude. La main de l'homme a ajouté d'autres essences, ylang-ylang et vétiver, vanille Bourbon et géranium... Vergers créoles et champs de canne témoignent de la clémence du climat. Les températures sont agréables en toutes saisons, lesquelles sont, hémisphère sud oblige, inversées par rapport aux nôtres. Sur le littoral, la chaleur est tempérée par les alizés et dans la montagne par l'altitude : les habitants de l'île prétendent qu'il existe plus de 100 micro-

climats ! Nos adresses de charme, souvent de petites unités à la gestion familiale, vous permettront de recueillir nombre d'autres belles « zistoires » et légendes...



CÔTE OUEST ET SUD SAUVAGE

CARNET DE VACANCES



La côte sous le vent, protégée par un fragile cordon corallien, est baignée d'une eau de cobalt frangée de turquoise dont la température oscille toute l'année entre 20 et 26°. Les plages s'étirent de Boucan Canot à Saint-Gilles, puis du lagon de l'Hermitage aux rouleaux de Saint-Leu. Tout l'éventail des sports nautiques est représenté entre eaux calmes et peu profondes et vagues éblouissantes, entre roches volcaniques, sables blancs et sables noirs ombragés de majestueux filaos. Le Grand Sud révèle une autre Réunion, plus préservée. Aux charmes d'une côte sauvage battue par les vagues s'ajoutent ceux d'un arrière pays luxuriant, vivant à l'ombre d'un volcan omniprésent... Notre sélection d'adresses séduira les amateurs de séjours balnéaires mais aussi ceux qui souhaitent découvrir l'île sans faire et défaire leurs bagages : dans ce pays de montagnes et de culs-de-sacs, les étapes sont courtes et variées, offrant chaque jour une ambiance différente.

PALM HÔTEL & SPA



Une escale chic et sereine côté sud

VOTRE SÉJOUR

Surplombant la plage de Grand Anse, cet hôtel est posé au beau milieu d'un grand parc, offrant à ses hôtes une vue magnifique, entre champs de canne à sucre et immensité de l'océan. Même si la magie des lieux invite à marcher, une navette relie l'hôtel à la plage pour éviter toute fatigue. Deux restaurants, dont un gastronomique ouvert uniquement le soir, servent des spécialités aux saveurs locales et des plats raffinés. Deux piscines dont une à débordement, un Spa très agréable, un putting green de golf, le Palm est une adresse de charme.



CÔTÉ PRIVÉ

Les 65 chambres, suites et lodges, allient un décor chaleureux aux notes orientales à un excellent confort, contribuant à créer une atmosphère particulièrement réussie.

Océan Indien



CLIMAT

(relevés moyens sur la côte Ouest)

TEMPÉRATURE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Maxi	29	30	29	28	27	26	25	24	25	26	27	28
Mini	23	23	23	22	20	18	18	17	18	19	20	22
ENSOLEILLEMENT	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'heures par jour	8	8	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
PLUVIOMÉTRIE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Hauteur en mm	265	215	290	160	80	75	70	50	45	45	95	150

BALADES ET DÉCOUVERTES

> Prix par personne (à l'exception du Colis Saveurs)

THÈME	DESCRIPTIF	PRIX
<p>Notre correspondant se chargera de réserver sur place les restaurants et les visites de votre choix aux dates qui conviennent. Néanmoins nous vous conseillons de les réserver avant le départ de métropole en raison du nombre de places limitées. Le jour d'opération sera reconfirmé sur place par les représentants de BEACHCOMBER TOURS. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ces excursions en fonction du nombre de participants et des conditions climatiques.</p>		
DECOUVERTE DES SAVEURS	<p>Nos adresses préférées et leurs spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appart : tarte au citron meringuée, carpaccio à la banane, camarons - Le Vieux Cep : rougail saucisse ou carry canard au maïs - L'Auberge du Pommeau : beignets au confit - fromage des Plaines au coulis de goyavier - Le Vieux Bardeau : carry canard à la bière Dodo - L'Hacienda : langouste - L'Alizés Plage : tartare de thon - L'Attitude Kiffe : mélange d'épices sur grillades. 	<p>Forfait 3 déjeuners : (apéritif, vin et café inclus) 148 € par personne Déjeuner supplémentaire : 48 € par personne</p>
"ZISTOIRS" BELLES	<p>Nos adresses préférées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Coop Vanille (Bras Panon) : découverte d'une vanilleraie : visite commentée des différentes étapes du traitement de la culture, et projection d'un film sur l'histoire et la préparation de la vanille. Son restaurant le Vanil-La vous propose des spécialités culinaires à base de vanille. - Maison Folio (Hellbourg) : dans un décor d'époque parfaitement conservé, la Maison Folio offre une image de la haute société coloniale du 19^{ème} siècle. Découverte en compagnie des propriétaires d'une demeure avec jardin, fontaine, guéti... - Jardin des parfums et des épices (St Philippe) : premier jardin privé ouvert sur l'île, on peut y découvrir des centaines d'espèces de plantes endémiques, indigènes, exotiques. Dégustation de fruits de saison et initiation à la fécondation manuelle de vanille (octobre à janvier). - Far-far domoun (Cilaos) : visite guidée d'un petit musée sur le thème du peuplement des Hauts de l'île. Le parcours est composé de 9 salles aménagées. Boutique. - Domaine des Tourelles (Plaine des Palmistes) : ce ravissant châtelet du 19^{ème} siècle rend hommage aux métiers d'art et à l'artisanat local. 	<p>Forfait 3 visites : 19 € par personne</p> <p>Visite supplémentaire : 7 € par personne</p>
COLIS SAVEURS	<p>Afin de partager vos souvenirs entre amis ou tout simplement prolonger un peu vos vacances, recevez à votre domicile à la date de votre choix un Colis Saveurs de spécialités réunionnaises.</p> <p>Ce colis contient : 20 samoussas aux différentes saveurs, 20 bonbons piments, 150 g de sardives sous vide (lard de porc mariné et précuit), 1 bouteille de punch ou de rhum arrangé, 1 ananas Victoria, 1 pot d'achards citron, 1 pot de gingembre confit rapé, le guide des recettes créoles.</p> <p>BON A SAVOIR : Le Colis Saveurs est inclus dans les autotours.</p>	<p>Le colis : 99 €</p>
PIQUE-NIQUE REUNIONNAIS : UNE INSTITUTION	<p>Chaque dimanche, l'île de la Réunion part en pique-nique. Tôt le matin, un membre de la famille part réserver l'endroit car, plage ou montagne, les bonnes places sont disputées ; la famille le rejoint avec les marmites fumantes. L'ambiance est extraordinaire et nous vous proposons de participer à ce grand moment, dans le Cirque de Cilaos, en pleine nature. Le Vieux Cep se charge des marmites, et réserve l'endroit : vous n'avez plus qu'à déguster les spécialités créoles de cette "bonne table" en pleine nature.</p>	<p>Le pique-nique (base 2 personnes) : 70 € par personne</p>

Réunion

L'ACCÈS AÉRIEN À LA RÉUNION

VOL LONG COURRIER

> Tarif aller/retour par personne hors taxes et hors surcharges aériennes (voir ci-contre)

Départ de Paris avec AIR FRANCE (AF) (VOL QUOTIDIEN)												
CLASSES DE RÉSERVATION	CLASSE ÉCONOMIQUE							CLASSE ALIZE		CLASSE AFFAIRE		
	Q	L	V	T	H	K	B	A	S	D	C	
PERIODES												
BASSE												
du 01/11 au 11/12/2008	Adulte	696	766	860	970	1 100	1 420	1 770	1 830	3 350	4 900	7 000
du 27/12 au 08/01/2009	Enfant*	466	514	576	650	738	952	1 186	1 226	2 244	3 676	5 250
du 27/01 au 02/04/2009	Mme V. de Noces	696	574	646	728	826	1 066	1 328	1 374	3 350	4 900	7 000
du 21/04 au 30/04/2009												
HAUTE												
du 12/12 au 26/12/2008	Adulte	1 090	1 170	1 250	1 380	1 630	2 080	2 480	2 530	3 350	4 900	7 000
du 09/01 au 26/01/2009	Enfant*	730	784	838	926	1 092	1 394	1 662	1 696	2 244	3 676	5 250
du 03/04 au 20/04/2009	Mme V. de Noces	1 090	1 170	1 250	1 380	1 222	1 560	1 860	1 898	3 350	4 900	7 000

* Enfant, le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans.

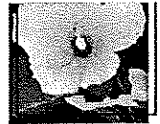
Départ de Paris, Nantes, Toulouse, Marseille, Lyon ou Genève (I) avec CORSAIRFLY (SS)									
(DE PARIS LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS ET DIMANCHES ; DE NANTES ET TOULOUSE LES MERCREDIS ; DE MARSEILLE ET LYON LES MARDIS ET VENDREDIS)									
CLASSES DE RÉSERVATION	CLASSE ÉCONOMIQUE						CLASSE GRAND LARGE		
	I	L	T	H	B	K	R	J	
PERIODES									
BASSE									
du 01/11 au 18/12/2008	Adulte	674	840	1 050	1 300	1 450	1 600	1 900	2 300
du 29/12 au 08/01/2008	Enfant*	452	564	704	872	972	1 072	1 274	1 542
du 27/04 au 30/04/2008	Mme V. de Noces	506	630	788	976	1 088	1 200	1 426	1 726
MOYENNE									
du 24/12 au 28/12/2008	Adulte	960	/	1 050	1 300	1 450	1 600	1 900	2 300
du 09/04 au 26/04/2009	Enfant*	644	/	704	872	972	1 072	1 274	1 542
	Mme V. de Noces	960	/	1 050	1 300	1 450	1 600	1 900	2 300
HAUTE									
du 19/12 au 23/12/2009	Adulte	1 210	/	/	1 300	1 450	1 600	1 900	2 300
	Enfant*	812	/	/	872	972	1 072	1 274	1 542
	Mme V. de Noces	1 210	/	/	1 300	1 450	1 600	1 900	2 300

* Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans. (I) Supplément départ autre que Paris : en classe I uniquement (nous consulter)

Départ de Paris, Marseille, Lyon ou Toulouse avec AIR AUSTRAL (UU)						
(VOL QUOTIDIEN DE PARIS, LES MERCREDIS ET SAMEDIS DE MARSEILLE, LES LUNDIS ET SAMEDIS DE LYON, LES LUNDIS ET MERCREDIS DE TOULOUSE)						
CLASSES DE RÉSERVATION	CLASSE LOISIRS			CLASSE CONFORT	CLASSE CLUB AUSTRAL	
	K	M	T	R	D	
PERIODES						
BASSE						
du 01/11 au 11/12/2008	Adulte	620	890	1 030	2 070	3 340
du 25/12 au 08/01/2009	Enfant*	416	596	690	1 388	2 506
du 26/01 au 30/04/2009	Mme V. de Noces	466	668	772	1 552	2 506
HAUTE						
du 12/12 au 24/12/2008	Adulte	950	1 250	1 390	2 530	3 340
du 09/01 au 25/01/2009	Enfant*	636	838	932	1 696	2 506
	Mme V. de Noces	712	938	1 044	1 898	2 506

* Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans.

Réunion



PRÉ-ACHEMINEMENT

> Tarif aller/retour par personne hors taxes et hors surcharges aériennes (voir ci-dessous)

Départ de certaines villes de province avec Air France suivi d'un vol long courrier AIR FRANCE (AF)

CLASSES DE RÉSERVATION	PRE/POST ACHEMINEMENT	L	V	K	B	Y
	VOL LONG COURRIER	O, L	V	T, H, K	B	A, S, D, C
PÉRIODE						
du 01/11 au 30/04/2009	Adulte		102		204	204
	Enfant *		68		138	154
	Madame - Voyage de Noces		102		204	204
VILLES (1) (2) (3)						
Angers, Ajaccio, Bastia, Biarritz, Bordeaux, Brest, Calvi, Clermont Ferrand, Figari, Lannion, Le Mans, Limoges, Lorient, Lourdes, Nancy, Nantes, Nice, Pau, Perpignan, Poitiers, Quimper, Rennes, Rodez, Tours.						

*Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans. (1) Au départ de Lille, Mulhouse et Strasbourg le pré-acheminement est **gratuit** en classe économique (sauf en classe B). (2) Au départ de : Avignon, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulon et Toulouse, le pré-acheminement est **gratuit** (sauf en classe B) et vous donne droit à une **réduction de 60 €** par adulte et **40 €** par enfant sur votre vol long courrier en classe économique. (3) Au départ de Aurillac, Brive, Béziers et Castres, le pré-acheminement s'élève à **154 €** par adulte, **102 €** par enfant et **154 €** pour Madame en classe économique (sauf en classe B où le pré-acheminement s'élève à **410 €** par adulte, **274 €** par enfant et **410 €** pour Madame) et à **410 €** par adulte, **308 €** par enfant et **410 €** pour Madame en classe supérieure.

Départ de toutes les villes de province en «TGV Air» suivi d'un vol long courrier AIR AUSTRAL (UU)

CLASSES DE RÉSERVATION	PRE/POST ACHEMINEMENT	N (2 ^{ème} classe)		W (1 ^{ère} classe)	
	VOL LONG COURRIER	K, M, T		R, D	
PÉRIODE					
du 01/11 au 30/04/2009	Adulte		128		256
	Enfant *		128		256
	Madame - Voyage de Noces		128		256
VILLES (1) (2) (3)					
Aix en Provence, Angers, Avignon, Bordeaux, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz-Nancy, Montpellier, Nantes, Nîmes, Poitiers, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulon, Tours, Valence					

*Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans.

TAXES ET SURCHARGES

> Tarif aller/retour par personne valable au moment de l'impression, obligatoires et à régler avant le départ.

Sur vol long courrier (AF, SS ou UU) et depuis l'île Maurice (MK)		AF	SS	UU	MK
TAXE DE SOLIDARITÉ (montant fixe)					
En classe économique	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	2	2	2	4
En classe supérieure	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	20	20	20	-
TAXES AÉRIENNES (montant variable)					
	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	59	60	60	50
SURCHARGES AÉRIENNES (montant variable)					
	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	278	250	272	56

*Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans.

Sur pré-acheminement AF suivi d'un vol long courrier avec		MK	AF
TAXES AÉRIENNES (montant variable)			
	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	44(1)	44(1)
SURCHARGES AÉRIENNES (montant variable)			
	Adulte, enfant * et Madame - Voyage de Noces	50	50

*Enfant : le tarif s'entend pour un enfant de moins de 12 ans.

(1) Attention, pour les villes de Bastia et Ajaccio, les taxes aériennes s'élèvent à **50 €** par personne.

ATTENTION : certaines taxes et surcharges aériennes sont sujettes à modification en cours de saison. Beachcomber Tours s'engage envers les clients déjà inscrits à garantir ses prix 30 jours avant le départ.



FLEURS DE CANNE

Beautés sauvages et charme créole
7 nuits sur place

VOS ÉTAPES

- ST-DENIS/ CIRQUE DE SALAZIE : 41 KM
- CIRQUE DE SALAZIE/ SUD SAUVAGE : 90 KM
- SUD SAUVAGE/ LE VOLCAN : 101 KM
- LE VOLCAN/ CIRQUE DE CILAOIS : 102 KM
- CIRQUE DE CILAOIS/ ST-LEU : 75 KM
- ST-LEU/ LES HAUTS DE L'OUEST : 60 KM
- ST-LEU/ ST-DENIS OU PIERREFONDS : 60 KM OU 70 KM



■ EN RÉSUMÉ : Un circuit original et une sélection d'adresses personnalisées, chambres d'hôtes et hôtel de charme, favorisant les contacts : vous découvrirez des anecdotes, un patrimoine, un savoir faire...

Saint-Denis J1- Vous êtes accueillis à l'aéroport de Saint-Denis où vous récupérez votre voiture avant de partir en direction de Saint-André, longeant d'abord la côte orientale puis obliquant vers les Hauts, pour rejoindre le cirque de Salazie. Dîner et nuit au Relais des Gouverneurs, dans le village d'Hell-Bourg.

Cirque de Salazie J2-J3- Prenez le temps de visiter le village d'Hell-Bourg et ses cases créoles : ne ratez pas la Case Folio et son jardin au charme sauvage. Vous partez ensuite en direction du Sud, à travers de superbes paysages. Votre première rencontre avec la lave a lieu à Piton Sainte-Rose, où d'anciennes coulées alternent avec des champs de cannes, succédant aux plantations de bananes. Pour mieux découvrir tous les trésors de la région, vous vous installez pour 2 nuits à la Plantation, à Saint-Philippe.

Cirque de Cilaos J4-J5- Au petit matin vous suivez la route des Grègues et Mont Vert, puis vous grimpez les pentes fleuries du Tampon et de la plaine des Cafres vers le Piton de la Fournaise. Au Pas-de-Bellecombe, superbe point

de vue sur les cratères. Le retour se fait par Saint-Pierre, son vieux port et son marché multicolore. Le lendemain, vous empruntez la route vertigineuse menant au Cirque de Cilaos où, n'ayant pas trouvé de chambres d'hôtes correspondant à nos critères de charme, nous vous proposons de faire escale pour 2 nuits au Vieux Cep : son atmosphère authentique justifie cette exception. Vous consacrez la journée du lendemain à visiter Cilaos et ses environs.

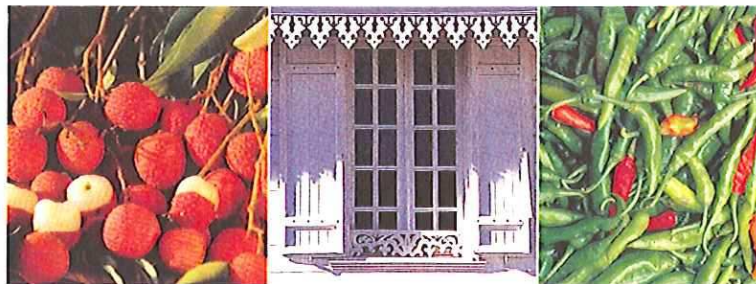
J6-J7- Vous repartez en direction de la côte au vent et du village de Saint-Leu, où vous vous installez pour 2 nuits au Balcon Créole ou, avec supplément à la Villa Mascarine. Découverte de Saint-Leu et de son patrimoine créole. Le lendemain, vous effectuez la traversée des Hauts de l'Ouest en remontant par le Tévelave, une route forestière bordée de champs d'arums et d'hortensias. En arrivant au Piton de la Fournaise, point de vue exceptionnel sur le cirque de Mafate.

J8- Selon votre programme, vous rejoignez l'aéroport de Pierrefonds ou celui de Saint-Denis.

Cirque de Cilaos
Saint-Leu
Les Hauts de l'Ouest

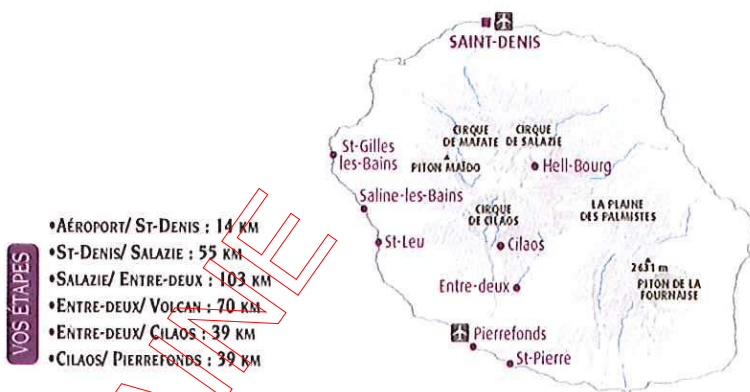
Saint-Denis
ou Pierrefonds





PARFUMS D'ALIZÉS

Au détour de reliefs vertigineux
5 nuits sur place



- AÉROPORT/ ST-DENIS : 14 KM
- ST-DENIS/ SALAZIE : 55 KM
- SALAZIE/ ENTRE-DEUX : 103 KM
- ENTRE-DEUX/ VOLCAN : 70 KM
- ENTRE-DEUX/ CILAOIS : 39 KM
- CILAOIS/ PIERREFONDS : 39 KM

■ **EN RÉSUMÉ :** Un itinéraire court et bien rythmé et une arrivée en douceur avec un transfert organisé pour la première étape. Il est aussi possible d'effectuer ce tour avec un chauffeur-guide.

Saint-Denis J1- Accueil et transfert vers votre hôtel de St-Denis : selon vos envies, vous pourrez vous reposer ou visiter la ville, pleine de charme avec ses maisons créoles et ses bâtiments de l'époque de la Compagnie des Indes ; le petit marché et le bazar, hauts en couleurs, sont des étapes recommandées. Notre correspondant passera à l'hôtel pour vous donner les derniers conseils afin de mieux découvrir l'île. La livraison de votre voiture s'effectuera en fin de journée.

Salazie
Route des Plaines
Entre-Deux J2- Vous longez la côte au vent, suivant les allées de cocotiers géants, derniers vestiges des propriétés agricoles de l'époque coloniale. Vous traversez le quartier Français ou Saint-André ; une incursion vers la Rivière du Mât vous mènera au village d'Hell-Bourg, ancienne station thermale où la haute société dionysienne venait se refaire une santé. De ce riche passé subsistent de belles demeures, classées au patrimoine. La route des Plaines vous permet ensuite de rejoindre l'hôtel Dimitile à Entre-Deux, votre escale pour deux nuits.

J3- En montant vers le Piton de la Fournaise, vous admirez une alternance de paysages de prairies, de forêts et de garrigues. Au détour d'un virage apparaît la plaine des Sables, paysage minéral qui, selon la luminosité, s'anime en un dégradé de rouge, d'ocre et de noir. Le Pas de Bellecombres, qui offre un superbe point de vue sur le volcan, est un point de départ pour les randonnées.

Entre-deux
Le Volcan

J4-J5- Une route vertigineuse vous conduit à Cilaos niché au creux de hauts sommets : terroir, traditions, randonnées ou bien-être, Cilaos est une étape riche en sensations. Bon pique-nique créole sur demande (avec supplément) à l'hôtel Le Vieux Cep où vous êtes accueillis pour 2 nuits.

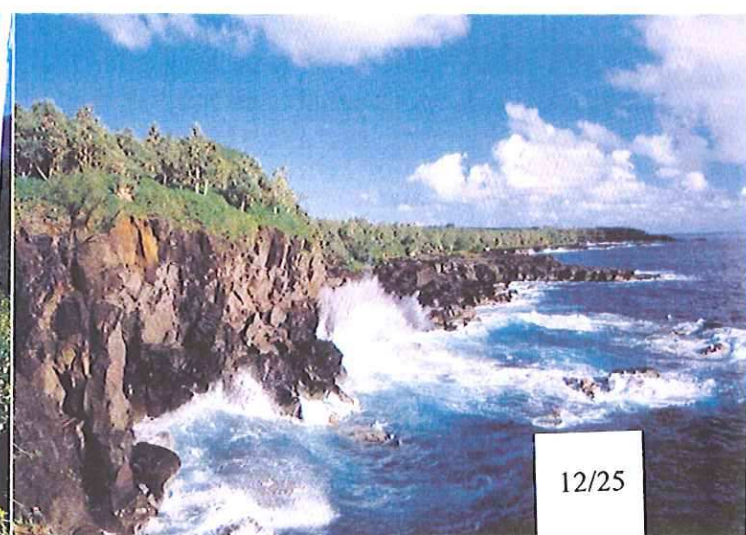
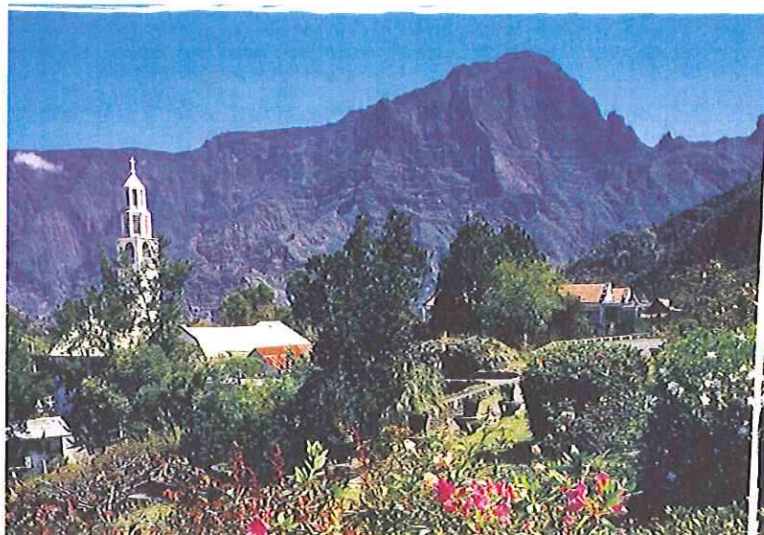
Entre-deux
Cilaos

J6- Retour vers Pierrefonds ou St-Denis. Restitution du véhicule à l'aéroport et continuation du voyage.

Cilaos
Pierrefonds
ou Saint-Denis

BONNES TABLES

Optez pour les menus de spécialités de l'hôtel Le Vieux Cep (avec supplément)



Ile de la Réunion Autotour



ROUGAIL CHOUCOU

L'île intense dans tous ses états
7 nuits sur place

- VOS ÉTAPES**
- ST-DENIS/ SALINE-LES-BAINS : 55 KM
 - SALINE-LES-BAINS/ PITON MAÏDO : 30 KM
 - SALINE-LES-BAINS/ PIERREFONDS : 75 KM
 - ST-PIERRE/ LE VOLCAN DE LA FOURNAISE : 140 KM
 - ST-PIERRE/ SUD : 43 KM
 - ST-PIERRE/ SALAZIE : 130KM
 - SALAZIE/ ST DENIS : 55 KM

EN RÉSUMÉ : Un itinéraire complet sur l'île de toutes les sensations, avec un transfert organisé à l'arrivée et des étapes de 2 nuits pour optimiser le confort de la découverte. Il est possible d'effectuer cet itinéraire avec un chauffeur-guide.

Saint-Denis Saline-les-Bains

J1- Accueil et transfert vers la jolie station de Saline-les-Bains où vous vous installez pour 2 nuits à l'hôtel Swalibo. Notre correspondant passera vous donner les conseils afin de mieux découvrir l'île selon vos envies. Votre voiture sera livrée en fin de journée.

Piton Maïdo Cirque de Mafate

J2- Vous quittez le littoral pour aborder les forêts de tamarins et la garrigue vers Piton-Maïdo qui réserve un beau point de vue sur le cirque de Mafate, l'un des plus sauvages de l'île. Partez tôt pour bénéficier d'un ciel dégagé ! Prenez aussi le temps de visiter un alambic traditionnel et le petit musée historique de Villèle. Un retour dans l'après-midi permet de profiter du lagon.

Cirque de Cilaos

J3-J4- Une route vertigineuse vous mène au Cirque de Cilaos, niché au creux de hauts sommets : sentiers de randonnées et balades accompagnées, les superbes paysages du cirque méritent largement une journée. Bon pique nique créole sur demande (avec supplément) à l'hôtel le Vieux Cep, où vous êtes accueillis pour 2 nuits.

J5-J6- Encore une matinée tranquille à Cilaos et vous redescendez sur la côte, à St Pierre, où vous vous installez pour 2 nuits au Domaine des Pierres. Le lendemain, nous vous conseillons de partir tôt vers le fameux volcan de la Fournaise, pour prendre le temps de parcourir à pied ses étendues lunaires et minérales. Vous trouvez sur votre chemin des sentiers botaniques et découvrez l'aspect scientifique du volcan à la Maison du Volcan.

J7-J8- Route vers la côte sud et ses baies agitées, d'une beauté sauvage. Le Grand Brûlé vous rappellera la présence du volcan par les coulées de lave traversées. Plus à l'est, forêts tropicales et bananeraies alternent avec les champs d'ananas. Puis, suivant le lit de la rivière du Mât, vous remontez vers le cirque verdoyant de Salazie où vous vous installez au Relais des Cimes, au cœur du village d'Hell-Bourg. Retour le lendemain vers St-Denis, restitution du véhicule et continuation de votre voyage.

Cirque de Cilaos Saint-Pierre Le Volcan

Le Sud sauvage Cirque de Salazie Saint-Denis

BONNES TABLES

Optez pour les menus de spécialités des hôtels Swalibo et Le Vieux Cep (avec supplément).

AUTOTOURS & COMBINÉ

ITINÉRAIRES INDIVIDUELS

> prix par personne

Parfums d'Alizés		Itinéraire de 5 nuits sur place	
		Catégorie de véhicule	01/11 au 30/04
Chambre	Double	B	747
Madame - Voyage de Noces			642

■ **Cet itinéraire comprend** : le transfert aller aéroport/hôtel Juliette Dedu en minibus, 5 jours de location de voiture remise à l'hôtel et rendue à l'aéroport, le logement en demi-pension : 1 nuit à l'hôtel Juliette Dedu en chambre supérieure bain, 2 nuits à l'hôtel Dimitile en chambre confort, 2 nuits à l'hôtel Le Vieux Cep en chambre supérieure, **le collis Saveurs**. ■ **Bon à savoir** : en raison de la route à parcourir le dernier jour et si vous continuez votre voyage par un séjour à l'île Maurice, nous vous conseillons de ne pas réserver le vol Réunion / Maurice avant midi. ■ **VOYAGE DE NOCES** : 1 sauna ou 1 jacuzzi par personne offert au Vieux Cep.

Fleurs de Canne		Itinéraire de 7 nuits sur place			
		Catégorie de véhicule	01/11 au 31/01	01/02 au 28/02	01/03 au 30/04
Chambre	Double	B	813	767	813
Madame - Voyage de Noces			813	767	813

■ **Cet itinéraire comprend** : 8 jours de location de voiture prise et rendue à l'aéroport, les frais de livraison de la location de voiture à l'aéroport, le logement en demi-pension : 1 nuit au Relais des Gouverneurs en chambre standard, 2 nuits à la Plantation en chambre standard, 2 nuits à l'hôtel Le Vieux Cep en chambre supérieure, 2 nuits au Balcon Créole en chambre standard, **le collis Saveurs**. ■ **Supplément Villa Mascarine** au lieu du Balcon Créole : 71 € par personne pour les 2 nuits. ■ **Bon à savoir** : nos chambres d'hôtes sont de petite capacité et affichent parfois "complet", nous nous efforçons alors de proposer une adresse au confort et au charme similaires, une exigence qui entraîne des délais techniques.

Rougail Chouchou		Itinéraire de 7 nuits sur place						
		Catégorie de véhicule	01/11 au 06/12	07/12 au 19/12	20/12 au 03/01	04/01 au 31/01	01/02 au 28/02	01/03 au 30/04
Chambre	Double	B	1 016	979	1 016	992	946	992
Madame - Voyage de Noces			1 016	979	1 016	992	946	992

■ **Cet itinéraire comprend** : le transfert aller aéroport/hôtel Swalibo en minibus, 7 jours de location de voiture remise à l'hôtel et rendue à l'aéroport, le logement en demi-pension : 2 nuits à l'hôtel Swalibo en chambre standard, 2 nuits à l'hôtel Le Vieux Cep en chambre supérieure, 2 nuits à l'hôtel Domaine des Pierres en chambre de luxe, 1 nuit à l'hôtel Relais des Cimes en chambre standard, **le collis Saveurs**. ■ A l'hôtel Swalibo, un cocktail vous sera offert dans le jacuzzi le jour de votre arrivée et un dîner privatif aux chandelles sera servi le soir de votre choix au restaurant ou dans le jardin. ■ **VOYAGE DE NOCES** : 1 sauna ou 1 jacuzzi par personne offert au Vieux Cep et un bouquet de fleur offert au Relais des Cimes.

Balade à Trois Temps		Séjour de 8 nuits sur place						
		01/11 au 29/11	30/11 au 06/12	07/12 au 19/12	20/12 au 03/01	04/01 au 24/01	25/01 au 03/04	04/04 au 30/04
Chambre	Double	1 869	1 859	1 844	1 869	1 859	1 844	1 859
Madame - Voyage de Noces		1 869	1 859	1 844	1 869	1 859	1 844	1 859

■ **Ce séjour combiné comprend** : les transferts aéroport/Lodge Roche Tamarin/Blue Margouillat/La Villa Belle/aéroport en voiture privée avec chauffeur, le logement en demi-pension : 2 nuits au Lodge Roche Tamarin en chambre confort avec 1 massage de 60 minutes par personne et l'accès au Spa, 3 nuits à l'hôtel Blue Margouillat en chambre standard dont 1 en formule Feng Shui : 1 massage complet du corps à base d'huiles essentielles (60 minutes par personne à l'arrivée), 2 cocktails "vitamines" de fruits frais servis au bord de la piscine, des "petites bouchées du chef" pour deux, servies au coucher du soleil, 1 dîner aux chandelles servi sous la varangue ; 3 nuits à La Villa Belle en suite, **le collis Saveurs**. ■ **Supplément forfait 4 excursions en 4x4 non privées** : 454 € par personne (Dimitile et Salazie au départ du Blue Margouillat, le Volcan et Cilaos au départ de la Villa Belle). Si vous souhaitez privatiser vos excursions, le supplément sera de 246 € par personne.

■ **ELABOREZ VOTRE VOYAGE** : additionnez les vols, les taxes et surcharges aériennes, et l'itinéraire souhaité

■ **REVEILLONS** : les dîners des 24 et 31 décembre sont obligatoires dans certains hôtels et à régler avant le départ : nous consulter.

■ **MENUS DE SPECIALITES** : les hôtels Swalibo et Vieux Cep proposent un menu à la découverte des spécialités du pays (supplément à régler avant le départ - Swalibo : 20 € par personne, Vieux Cep : 28 € par personne)

■ **TAXE DE SEJOUR** : obligatoire et à régler sur place - nous consulter.

Ile de la Réunion
Séjour



LE NAUTILE



Une atmosphère chaleureuse



■ VOTRE SÉJOUR

Sur la plage de l'Hermitage, cet hôtel de petite capacité de style créole dégage un charme authentique et typique. Spécialités créoles et européennes et soirées barbecue au restaurant. Piscine, masques et tubas fournis. Sports nautiques, notamment la plongée, avec participation.

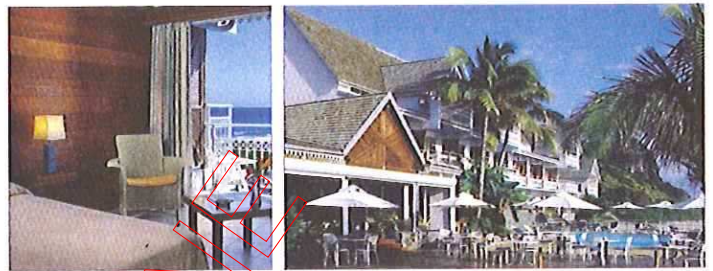
■ CÔTÉ PRIVÉ

Les 43 chambres sont toutes dotées d'une salle de bains complète et d'un balcon. Leur décoration privilégie les couleurs lumineuses et vives des tropiques.

BOUCAN CANOT



L'art de vivre à la créole



■ VOTRE SÉJOUR

Sur la plage de Boucan Canot, cet hôtel tourné vers l'océan permet de profiter de l'animation de la station balnéaire toute proche tout en préservant l'intimité de ses hôtes ; deux restaurants, dont un gastronomique réputé, service attentionné. Piscine, masques et tubas fournis.

■ CÔTÉ PRIVÉ

Orientées vers la mer, les 50 chambres et suites décorées dans un style créole disposent toutes d'une terrasse ou d'un balcon.

LES VILLAS DU LAGON



Le charme à fleur d'eau



■ VOTRE SÉJOUR

Au lieu-dit l'Hermitage, des villas créoles s'étalent dans un grand jardin bordé d'une longue plage. Vieux meubles, parquets cirés, les parties communes ont un charme fou. Plusieurs restaurants dont un gastronomique. Piscine, activités, centre de remise en forme ; golf à proximité.

■ CÔTÉ PRIVÉ

Au milieu des frangipaniers et des filaos, les 174 chambres et suites sont réparties dans 23 Villas ; elles sont équipées d'agréables salles de bains.

LE SAINT-ALEXIS



Une adresse raffinée



■ VOTRE SÉJOUR

Sur la plage de Boucan Canot, cette adresse est appréciée pour son atmosphère et son service attentif. Le restaurant gastronomique offre une très belle vue sur l'océan ; des déjeuners légers sont aussi servis au bar ouvert sur une grande terrasse. Immenses piscines et plage aménagée.

■ CÔTÉ PRIVÉ

Les 60 chambres et suites sont spacieuses et équipées de luxueuses salles de bains. Décorées avec soin, elles disposent toutes d'un balcon ou d'une terrasse.



SÉJOUR

> prix par personne

Séjour		Prix par nuit					Avantages
Le Nautille*** (DEMI-PENSION)		01/11 au 12/12	13/12 au 20/12	21/12 au 13/01	14/01 au 06/02	07/02 au 30/04	PROMOTIONS (cumulables entre elles) : pour tout séjour de 5 nuits en chambre double supérieure bain, « pass musées et jardins » offert. - Pour tout séjour de 5 nuits, réduction pour la 2 ^{ème} personne applicable : du 14/01 au 06/02/09 inclus : 32 € par nuit et du 07/02 au 30/04/09 inclus : 36 € par nuit. ■ PRIVILÈGES VOYAGES DE NOCES : (offre non cumulable avec les promotions) bouteille de punch, corbeille de fruits et croisière « Safari Dauphin » (valable pour un séjour de 5 nuits minimum en demi-pension).
Chambre supérieure bain	Double	128	116	128	108	116	
	Single	173	160	173	152	160	
	Madame - Voyage de Noces*	88	77	88	69	77	
Chambre salon	Double	140	127	140	120	127	
	Single	194	181	194	173	181	
	Madame - Voyage de Noces*	100	88	100	81	88	
	3 ^{ème} lit adulte	80	78	80	78	78	

*Réduction Voyage de Noces pour un minimum de 5 nuits (non cumulable avec les promotions). ■ **Supplément vue mer** : 10 € par personne, par nuit. ■ **Fête de la S' Valentin** : le dîner du 14/02/09 est obligatoire et à régler avant le départ : 69 € par personne. ■ **Conditions particulières d'annulation** : nous consulter.

Boucan Canot**** (DEMI-PENSION)		01/11 au 30/11	01/12 au 18/12	19/12 au 31/12	01/01 au 03/01	04/01 au 05/02	06/02 au 28/02	07/02 au 30/04	PROMOTIONS (non cumulables entre elles) : pour tout séjour de 7 nuits en demi-pension, croisière Vislobul. - Pour tout séjour du 01/01 au 30/04/09 inclus, 5 nuits consécutives payantes : 2 nuits offertes en petit-déjeuner (demi-pension obligatoire à régler avant le départ : 50 € par personne, par nuit). ■ PRIVILÈGES VOYAGES DE NOCES : (offre non cumulable avec les promotions) des fruits, coupe de champagne, cadeau et petit déjeuner servi en chambre.
Chambre	Double	162	150	162	162	140	162	150	
	Single	232	213	232	232	200	232	213	
	Madame - Voyage de Noces*	162	150	162	134	117	134	125	
Chambre supérieure	Double	177	169	177	177	158	177	169	
	Single	240	228	240	240	217	240	228	
	Madame - Voyage de Noces*	177	169	177	145	131	145	139	
Lit supplémentaire	3 ^{ème} lit adulte	98	96	98	98	96	98	96	

*Réduction Voyage de Noces non cumulable avec les promotions. ■ **Fêtes de fin d'année** : 5 nuits minimum du 19/12/08 au 03/01/09 inclus.

Saint Alexis**** (DEMI-PENSION)		01/11 au 30/11	01/12 au 19/12	20/12 au 04/01	05/01 au 30/04	PROMOTIONS (cumulables entre elles) : pour tout séjour du 01/12 au 19/12/08 inclus, du 04/01 au 06/02/09 inclus et du 08/03 au 03/04/09 inclus, 5 nuits consécutives payantes = 1 nuit offerte en demi-pension - RESERVEZ TÔT : pour toute réservation de 3 nuits à + de 90 jours de la date d'arrivée, 5 % de réduction et 1 soin « bien être » pour 1 personne à utiliser en début de semaine (sauf du 20/12/08 au 05/01/09 inclus). ■ PRIVILÈGES VOYAGES DE NOCES : (offre non cumulable avec les promotions) bouteille de champagne (valable pour un séjour de 5 nuits minimum en demi-pension).
Chambre supérieure	Double	168	166	168	166	
	Single	218	214	218	214	
	Madame - Voyage de Noces*	117	115	117	115	
Chambre de luxe	Double	188	185	188	185	
	Single	247	244	247	244	
	3 ^{ème} lit adulte	114	112	114	112	
	Madame - Voyage de Noces*	129	127	129	127	

*Réduction Voyage de Noces pour un minimum de 5 nuits (non cumulable avec les promotions). ■ **Supplément rez-de-plisne** : 17 € par personne, par nuit. ■ **Fêtes de fin d'année** : 3 nuits minimum du 20/12/08 au 05/01/09 inclus. ■ **Conditions particulières d'annulation** : nous consulter.

Le Palm Hôtel & Spa**** (DEMI-PENSION)		01/11 au 07/12	08/12 au 19/12	20/12 au 11/01	12/01 au 30/04	PROMOTION : pour tout séjour du 08/12 au 19/12/08 inclus et du 12/01 au 30/04/09 inclus, 6 nuits consécutives payantes = 1 nuit offerte en petit déjeuner (demi-pension obligatoire à régler avant le départ : 45 € par personne). ■ PRIVILÈGES VOYAGES DE NOCES (offre non cumulable avec la promotion) : cocktail de fruits, paréo et coffret de senteurs.
Chambre supérieure	Double	169	147	169	147	
	Single	267	224	267	224	
	Madame - Voyage de Noces*	169	147	169	147	
Chambre deluxe	Double	189	161	189	161	
	Single	306	252	306	252	
	Madame - Voyage de Noces*	132	113	132	113	

■ Tarifs valables pour un séjour de 5 nuits minimum. Pour une durée inférieure : nous consulter. ■ **Fêtes de fin d'année** : 3 nuits minimum du 20/12/08 au 11/01/09 inclus. ■ **Conditions particulières d'annulation** : nous consulter.

Les Villas Du Lagon**** (DEMI-PENSION)		01/11 au 30/11	01/12 au 21/12	22/12 au 04/01	05/01 au 09/04	10/04 au 15/04	16/04 au 30/04	PROMOTIONS (cumulables entre elles) : pour tout séjour du 01/12 au 21/12/08 inclus, 6 nuits consécutives payantes = 1 nuit offerte selon la réservation initiale. - RESERVEZ TÔT : pour toute réservation avant le 31/10/08 et un séjour de 5 nuits du 01/12 au 21/12/08 inclus, du 05/01 au 09/04/09 inclus et du 16/04 au 30/04/09 inclus : 50 € de réduction par personne, par nuit. ■ PRIVILÈGES - VOYAGES DE NOCES : (offre non cumulable avec les promotions) : cadeau et dîner romantique sur la plage (valable pour un séjour de 5 nuits minimum).
Chambre supérieure	Double	197	143	197	169	169	169	
	Single	264	194	354	227	299	227	
	Madame - Voyage de Noces*	99	71	177	84	149	84	
Suite	Double	246	183	246	213	213	213	
	Single	337	259	452	299	387	299	
	Madame - Voyage de Noces*	123	91	226	106	193	106	

*Réduction Voyage de Noces pour un minimum de 5 nuits (non cumulable avec les promotions). ■ **Fêtes de fin d'année** : 7 nuits minimum du 22/12/08 au 04/01/09 inclus. ■ **Conditions particulières d'annulation** : nous consulter.

- **ELABOREZ VOTRE VOYAGE** : additionnez les vols, les taxes et surcharges aériennes, l'assistance correspondant, les transferts et les nuits d'hôtel.
- **VOYAGES DE NOCES** : la validité des conditions est variable suivant les hôtels : nous consulter.
- **REVEILLONS** : les dîners des 24 et 31 décembre sont obligatoires dans tous les hôtels et à régler avant le départ : nous consulter.
- **TAXE DE SEJOUR** : obligatoire et à régler sur place : nous consulter.

Réunion



EXCURSIONS - COCKTAILS FENG SHUI

> Prix par personne

PACK AIR	DURÉE	JOUR D'OPÉRATION	PRIX	COMPREND
Survol en hélicoptère "L'Incontournable"	45 mn	tous les jours	285 €	Découverte de 3 cirques, le Trou de fer, le volcan et le littoral.
Survol en hélicoptère "Le cœur de l'île"	35 mn	tous les jours	240 €	Découverte de 3 cirques, le Trou de fer et le littoral.
Survol en hélicoptère "Le magique"	25 mn	tous les jours	195 €	Découverte de Mafate, Salazie, le Trou de fer et le littoral.
ULM : Baptême	10 mn	tous les jours	40 €	Survol en ULM.
ULM : Mafate ou Lagon	20 à 30 mn	tous les jours	65 €	Survol du cirque de Mafate ou du Lagon.
ULM : Mafate, Salazie, Trou de fer	50 à 60 mn	tous les jours	125 €	Survol des cirques de Mafate, Salazie et du Trou de Fer.

■ Les survols en hélicoptère sont garantis pour un minimum de 6 participants. ■ Pour les survols en hélicoptère, le transfert au départ des hôtels de la côte Ouest est offert. Si vous désirez en bénéficier, il vous suffit de le signaler au moment de la réservation.

PACK TERRE	DURÉE	JOUR D'OPÉRATION	PRIX	COMPREND
Le Maïdo et le marché de Saint Paul	1/2 journée	Vendredi	40 €	Découverte du Maïdo et du marché de Saint Paul, incluant les services d'un guide.
Cirque de Salazie ou Cirque de Cilaos	Journée	à la demande	63 €	Découverte du cirque de Salazie ou de Cilaos, incluant les services d'un guide et le déjeuner.
Le Sud Sauvage	Journée	à la demande	63 €	Découverte du sud de l'île, incluant les services d'un guide et le déjeuner.
Dimitile	Journée	tous les jours	92 €	Découverte exclusive et unique avec un chauffeur/guide des facettes cachées du Sud de l'île en 4X4 incluant un déjeuner typique chez l'habitant (avec boissons).
Randonnée Cayenne	Journée	tous les jours ⁽¹⁾	60 €	Découverte du cirque de Mafate, de Cayenne petit village perché tel un nid d'aigle. Guide et transfert en 4X4 dans la rivière inclus.

■ (1) L'excursion est garantie pour un minimum de 4 participants. ■ Pour les excursions "Pack Terre" les prix sont donnés en rendez-vous sur place.

PACK EAU	DURÉE	JOUR D'OPÉRATION	PRIX	COMPREND
Randonnée aquatique	1/2 journée	tous les jours ⁽¹⁾	42 €	Initiation à la randonnée aquatique autour de Saint Benoît. Guide, matériel et assurance inclus.
Canyoning "Canyon mini fleur ou gobert"	1/2 Journée	tous les jours ⁽¹⁾	42 €	Initiation au canyoning dans les environs de Cilaos. Guide, matériel et assurance inclus.
Coucher du soleil Grand Bleu	1h30	tous les jours	24 €	Croisière le long des côtes réunionnaises avec dégustation de punch et navette depuis Saint Gilles offerts.

■ (1) L'excursion est garantie pour un minimum de 4 participants. ■ Pour les excursions "Pack Eau", les tarifs sont donnés en rendez-vous sur place.

■ Tous ces tarifs par personne sont donnés à titre indicatif et sont à reconfirmer sur place.

■ Nos correspondants se réservent le droit d'annuler ces excursions en fonction des conditions climatiques.

TRAJET LILLE-PARIS

R/AN01DECFRADJFRPNO

** 2C - RESARAIL/SNCF **

019 TU 01DEC 0000

1	SN7000	AF7 AP7 AJ1 AD1 AK3 FRADJ FRPNO	0600	0702	E 0 TGN RN B NO
		AV3 AY1 BF7 BP7 BI3 BC3 BK7 BV6 AE7 BE7 AM7			HAN VEP INT LOI
		BM7 AL1 AO2 BO3			SM 04
2	SN7002	AF7 AP7 AJ1 AD1 AK7 FRADJ FRPNO	0630	0732	E 0 TGN RN N NO
		AV5 BF7 BP7 BI6 BC6 BK7 BV7 AE7 BE7 AM7 BM7			HAN VEP INT LOI
		AO2 BO6			SM 04
3	SN7206	AF7 AP7 AI1 AC1 AK3 FRADJ FRPNO	0700	0802	E 0 TGN RN N2 N4
		AV2 BF7 BP7 AE7 BE7 AM7 BM7 AO1			HAN INT LOI
1	SN7406	AF7 AP7 AI1 AC1 AK3 FRADJ FRPNO	0700	0802	E 0 TGN RN N2 N4
		AV2 BF7 BP7 AE7 BE7 AM7 BM7 AO1			HAN AFF INT LOI
					06
2	SN7022	AF7 AP7 AJ2 AD2 AK4 FRADJ FRPNO	0817	0920	E 0 TGN RN B2 N4
		AV3 AZ1 BF7 BP7 BJ1 BD1 BK7 BV7 BY1 AE7 BE7			HAN BAR AFF INT
		AM7 BM7 AL1 BL1 AO2 BO5			03
3	SN7028	AF7 AP7 AJ2 AD2 AK5 FRADJ FRPNO	0830	0932	E 0 TGN RN B N4
		AV4 AZ1 BF7 BP7 BJ1 BD1 BK7 BV7 BY1 AE7 BE7			HAN BAR AFF INT
		AM7 BM7 AL1 BL1 AO2 BO6			01

R/ACFQ1\$CAP

** 2C - RESARAIL/SNCF **

DE : FRADJ

DATE 1 01DEC

CODE TARIF

A : FRPNO

DEVISE EUR

LIGNE	DE	A	TRAIN	DEPART	ARRIVEE
1	FRADJ	FRPNO	07406	07.00	08.02
PRIX TOTAL POUR LA COMBINAISON TARIFAIRE SUIVANTE :					67.80
67.80	X 01	PASSAGERS	PT00AD		
	CLS	CODEPRIX			
	AP	NAAPT000	FRADJ-FRPNO		

R/AN15DECFRPNOFRADJ2000

** 2C - RESARAIL/SNCF **

033 TU 15DEC 0000

1	SN7491	AF5 AP5 AJ1 AD1 AK3 FRPNO FRADJ	1958	2100	E 0 TGN RN B NO
		AV2 BF7 BP7 BI3 BC3 BK7 BV6 AE5 BE7 AM5 BM7			HAN AFF INT
		AO1 BO3			05
2	SN7089	AF7 AP7 AJ1 AD1 AK3 FRPNO FRADJ	2058	2219	E 1 TGN RN B NO
		AV2 AZ1 BF7 BP7 BJ1 BD1 BK7 BV7 BZ1 AE7 BE7			HAN VEP AFF INT
		AM7 BM7 AL1 BL1 AO2 BO4			02
3	SN7099	AF7 AP7 AJ1 AD1 AK3 FRPNO FRADJ	2258	0018+1	E 1 TGN RN B NO
		AV2 AZ1 BF7 BP7 BJ2 BD2 BK7 BV7 BZ1 AE7 BE7			HAN VEP INT LOI
		AM7 BM7 AL1 BL1 AO2 BO4			SM 02

FIN D'AFFICHAGE

R/ACFQ2\$CAP

** 2C - RESARAIL/SNCF **

DE : FRPNO

DATE 1 15DEC

CODE TARIF

A : FRADJ

DEVISE EUR

LIGNE	DE	A	TRAIN	DEPART	ARRIVEE
2	FRPNO	FRADJ	07089	20.58	22.19
PRIX TOTAL POUR LA COMBINAISON TARIFAIRE SUIVANTE :					67.80
67.80	X 01	PASSAGERS	PT00AD		
	CLS	CODEPRIX			
	AP	NAAPT000	FRPNO-FRADJ		

BOURBON-LOCATION.com

✉ contact@bourbon-location.com

Accueil

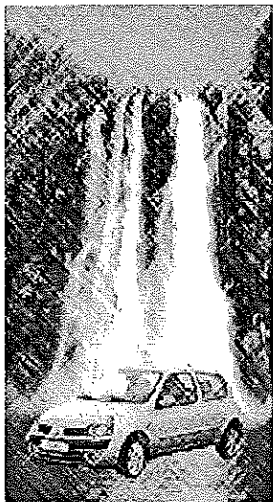
Tarifs

Conditions

Contact

Nos tarifs de location de voitures et minibus

MODELE	CLIM	AGE	1 à 3 jours	4 à 10 jours	11 à 20 jours	21 à 29 jours	+ de 30 jours
Renault Master Peugeot Expert VW Transporter 9 places diesel			90.00 Euros	85.00 Euros	70.00 Euros	65.00 Euros	55.00 Euros
Renault Megane			45.00 Euros	40.00 Euros	35.00 Euros	28.00 Euros	25.00 Euros
Renault Kangoo Multispace DA diesel			50.00 Euros	48.00 Euros	40.00 Euros	38.00 Euros	37.00 Euros
Renault Clio ou Twingo ou Peugeot 206		✓	45.00 Euros	28.00 Euros	24.00 Euros	22.00 Euros	20.00 Euros
Peugeot 106 - Saxo		✓	30.00 Euros	25.00 Euros	20.00 Euros	19.00 Euros	17.00 Euros
Fiat Multipla - 6 places			76.00 Euros	60.00 Euros	53.00 Euros	45.00 Euros	38.00 Euros
Renault Clio	Clim		45.00 Euros	35.00 Euros	30.00 Euros	28.00 Euros	26.00 Euros
Renault Trafic 9 places diesel	Clim		105.00 Euros	90.00 Euros	85.00 Euros	80.00 Euros	70.00 Euros
Opel Zafira - Renault Scénic / essence / (7 places)	Clim		75.00 Euros	70.00 Euros	65.00 Euros	60.00 Euros	55.00 Euros
Renault Symbol DCI	Clim		47.00 Euros	36.00 Euros	33.00 Euros	30.00 Euros	29.00 Euros
Renault Scénic 7 places diesel	Clim		80.00 Euros	75.00 Euros	70.00 Euros	65.00 Euros	60.00 Euros
Renault Megane	Clim		45.00 Euros	40.00 Euros	35.00 Euros	30.00 Euros	29.00 Euros
Renault Scénic	Clim	✓	50.00 Euros	45.00 Euros	40.00 Euros	38.00 Euros	37.00 Euros

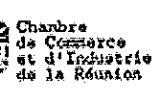


Privé

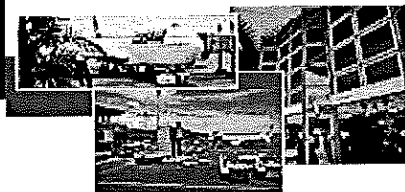
LOCATION DE VOITURES & MINIBUS

BOURBON-LOCATION
8, bis Rue François-de-Mahy
97420 Le Port

Tél / Fax : 0262.43.99.71
Portable : 0692.86.37.72



Compagnies Hélicoptères



SAINT-PAUL



☎ 0262.55.55.55

● Héligon

Altéroport de l'Éperon 97863 Saint-Paul

☎ 0262.22.86.78

✉ helilagon@helilagon.com

🌐 www.helilagon.com

Départ de St-Gilles à l'Altéroport de l'Éperon ou de St-Denis aéroport Roland Garros (prise en charge par minibus dans les hôtels de Saint-Gilles).

Aéroport Roland Garros tél: 0262488289

9 ECUREUIL dont 6 bi-turbines (6 passagers)

Tarifs par personne

Groupe de 6 personnes

- Les 3 cirques, le Trou de Fer, le Volcan et le Littoral (50 mn)

Adulte : 260 € - Enfant : 190 €

- Mafate, Salazie, le Trou de Fer, Arrêt à Mafate, Littoral (30 mn)

Adulte : 180 € - Enfant : 135 €

SAINT-PIERRE



☎ 0262.22.22.66

● Corail Hélicoptère

Aéroport de Pierrefonds 97449 Saint-Pierre

☎ 0262.26.76.70

✉ info@corail-helicopteres.com

🌐 www.corail-helicopteres.com

1 ECUREUIL (6 passagers)

1 LAMA (travaux aériens)

Tarifs par personne (Groupe de 6 personnes)

- Le survol complet : Adulte : 240 € - Enfant : 190 € (60 mn)

- Les 3 Cirques : Adulte : 220 € - Enfant : 160 € (40 mn)

- Le Volcan : Adulte : 150 € - Enfant : 135 € (20 mn)

- Eruption de nuit : Adulte : 180 €

ASSISTANCE ET ASSURANCE TMS CONTACT

ASSISTANCE RAPATRIEMENT INCLUSE

BEACHCOMBER TOURS et TMS CONTACT ont signé un accord spécial pour couvrir systématiquement les voyageurs pendant la durée de leur déplacement (qui ne pourra excéder 2 mois).

Elle inclut les couvertures suivantes :

■ Rapatriement médical : frais réels ■ Retour anticipé : titre de transport ■ Hospitalisation sur le lieu de séjour - Rapatriement du corps : frais réels ■ Frais médicaux à l'étranger : 7 623 € ■ Avance de caution pénale : 12 196 €.

ATTENTION : L'assurance rapatriement n'inclut pas l'assurance annulation voyage, l'assurance bagages et la responsabilité civile.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

■ TARIFS PRÉFÉRENTIELS

si vous souscrivez en même temps que la réservation de votre voyage :

PAR PERSONNE : 60 € - PAR FAMILLE* : 145 € - PAR COUPLE EN VOYAGE DE NOCES : 84 €

*Valable de 3 à 5 personnes (adulte ou enfant) à la condition express qu'il y ait un lien de descendance (parents-enfant) et que toutes les personnes voyagent ensemble à l'aller comme au retour.

N.B. - ces règles sont applicables pour des voyages dont le montant par personne est inférieur ou égal à 6 098 € avec un plafond par dossier de 30 490 € ; pour des voyages dont le montant par personne est compris entre 6 099 € et 15 000 €, une prime équivalente à 3,75% du prix du séjour est applicable, avec un plafond par dossier de 60 000 €.

Notre métier est d'assurer au maximum la qualité de votre voyage, aussi nous vous suggérons de souscrire la garantie complémentaire "TMS CONTACT" en même temps que la réservation de votre voyage. Ainsi, votre voyage sera entouré de tout un ensemble de garanties de haut niveau qui vous dédommageront en cas d'impondérables pouvant survenir en dehors de notre responsabilité.

■ LES POINTS FORTS

Annulation

- Maladies accidents ou décès même en cas de maladies antérieures.
- Complications imprévisibles de grossesse.
- Modification ou suppression des congés payés.
- Licenciement économique.
- Refus de visa.

Bagages

- Par personne : 1 525 €
- Bagages retardés : 153 €

Assurance interruption de voyage

S'ajoutant au contrat d'assistance incluse. Cette assurance complémentaire vous fait bénéficier de :

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, et en cas de retour anticipé effectué par TMS CONTACT.
- Voyage de remplacement en cas de rapatriement médical effectué par TMS CONTACT.

Responsabilité civile

- Tous dommages confondus : 3 048 980 € par sinistre
- Dommages matériels et immatériels : 30 490 € par sinistre

IMPORTANT : ce résumé de garantie n'a pas de valeur contractuelle. Le détail des risques couverts/exclus, ainsi que les conditions générales du contrat d'assurances seront transmises à votre agence de voyages simultanément à votre souscription. Vous pouvez sur simple demande auprès de votre agence de voyages vous faire communiquer le détail des garanties préalablement à votre inscription. Les garanties stipulées dans le présent document sont souscrites auprès d'Inter Partner Assistance.

BEACHCOMBER TOURS

SARL au capital de 700 000 €

R.C. Paris B 378972301 - Siret : 378 972 301 00048 - NAF 7912Z - Licence 075 95 0546

Garant : APSAV - Responsabilité Civile Professionnelle : Compagnie Générali France - Police n° AH 169 021

Conditions de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

CONDITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre

Article R211-6. Préablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les repas fournis ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R 111-11, R 211-12, et R 211-13 ci-dessus ;
- 12) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie
- 14) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R 211-15 à R 211-18

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) Le nombre de repas fournis ;
- 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-dessus ;
- 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxe d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30p. 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par

lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;

14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;

16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour

20) La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue par au 14° de l'article R 211-6

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il n'a pas respecté l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R 211-6, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet

l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur

Article R211-13. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations et remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R 211-6

CONDITIONS PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 - PRIX : Les prix mentionnés dans cette brochure comprennent, outre le montant de chaque prestation considérée, nos frais techniques d'organisation. Ils ne comprennent pas les services antérieurs à l'enregistrement, les frais de formalités administratives et sanitaires, les pourboires (sauf mention particulière), les frais de dossier et toutes dépenses à caractère personnel. Aucune contestation concernant le prix des prestations commandées ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient, en acceptant en même temps le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire comprenant toute une série de prestations dont les prix ne peuvent être détaillés par l'organisateur

Réductions enfants

- le tarif Bébé est réservé à un passager dont l'âge est situé entre 0 et 1 an révolu. Conformément à la réglementation aérienne internationale, un bébé de moins de 2 ans ne peut disposer d'un siège à bord
 - le tarif enfant est réservé à un passager dont l'âge se situe entre 2 et 11 ans révolus
- Malgré toute l'attention portée à la réalisation de nos catalogues, des erreurs peuvent se glisser. Le prix



exact sera confirmé au client lors de l'inscription

Le montant des frais annexés, tels que les assurances annulation et bagages, indiquées en page Assistance et Assurance, doivent être réglés lors de l'inscription

ARTICLE II - CLAUSE DE REVISION DES PRIX. Les prix indiqués dans notre brochure sont établis en fonction des données économiques connues au 15 juillet 2008, notamment :

- coût du transport lié notamment au coût du carburant ;
 - redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports ;
 - taux de change appliqués au voyage ou au séjour concerné
- BEACHCOMBER TOURS se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure, tant à la hausse qu'à la baisse dans les limites légales prévues aux articles R 211-10 et L 211-13 du Code du Tourisme, selon les modalités suivantes :

- Variation du cours des devises : toute fluctuation du cours des devises, fixé à la date, ci-dessus, sera intégralement répercutée (tant à la hausse qu'à la baisse), sur les prix des prestations terrestres
- Variation du coût du transport, du carburant, des taxes, des redevances : toute variation des données économiques, fixées à la date, ci-dessus, sera intégralement répercutée (tant à la hausse qu'à la baisse) sur les prix relatifs au transport aérien

Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration

ARTICLE III - INSCRIPTION.

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion aux conditions énoncées ci-dessous. Le client reconnaît expressément avoir reçu communication de toutes les informations relatives au voyage choisi, notamment par la remise de la brochure préalablement à la conclusion du contrat de voyage

ARTICLE IV - ACOMPTÉ ET PAIEMENT DU SOLDE. Pour faire face aux éventuelles augmentations des coûts du carburant pouvant intervenir jusqu'à 30 jours du départ, conformément aux articles R211-10 et L211-13 du Code du Tourisme, BEACHCOMBER TOURS propose deux possibilités à l'inscription :

- Option A - Versement d'un acompte de 25% du montant total du voyage à l'inscription, le règlement du solde intervenant 30 jours avant le départ. Dans ce cas, les éventuelles augmentations des coûts du carburant seront répercutées dans la facturation, dans les règles précitées
- Option B - Règlement de 40% du voyage à l'inscription permettant l'émission immédiate des titres de transport, le règlement du solde intervenant 30 jours avant le départ. Dans ce cas, aucune augmentation des coûts du carburant ne sera ensuite répercutée dans la facturation

Il appartiendra au client de notifier son choix sur l'une de ces 2 options, lors de son inscription

ARTICLE V - FRAIS DE MODIFICATION ET D'ANNULATION.

a) du fait du client: En fonction de l'option choisie lors de l'inscription (IV - ACOMPTÉ ET PAIEMENT DU SOLDE), les pénalités dans le tableau, ci-dessous, seront appliquées en cas de modification ou d'annulation

Certains hôtels et croisiéristes appliquent des conditions d'annulations bien spécifiques. Cette particularité est rappelée sous les tarifs des établissements concernés, et le détail précis est transmis au moment de la réservation ou sur simple demande

Les compagnies aériennes peuvent exiger à tout moment l'émission des titres de transport ceci pouvant alors entraîner une pénalité de 250 € par personne à plus de 31 jours du départ

b) du fait de BEACHCOMBER TOURS : Aucune indemnité ne pourra être demandée si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons se rapportant à la sécurité des voyageurs

Article VI - DÉFAUT D'ENREGISTREMENT.

BEACHCOMBER TOURS ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du vol long courrier par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, non organisé par ses soins, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un ras fortuit ou d'un fait de tiers

BEACHCOMBER TOURS ne pourra également être tenu pour responsable d'un défaut d'enregistrement en cas de non présentation aux heures de convocations indiquées dans le carnet de voyage, de manquement aux formalités administratives et sanitaires requises

Article VII - TRANSPORT AÉRIEN.

a - Responsabilité

La responsabilité des compagnies aériennes présentées dans la brochure BEACHCOMBER TOURS, ainsi que celle de leurs représentants, agents ou employés, est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, au transport aérien des passagers et de leurs bagages exclusivement

comme précisé à la Convention de Montréal régissant le transport aérien international, dont un extrait du contrat de transport figure sur tous les billets d'avion ou sur l'avis informatif inséré dans le carnet de voyage lorsque le titre de transport n'est pas matérialisé, ainsi que dans les conditions et limites fixées notamment par le Règlement Européen n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol

BEACHCOMBER TOURS ne pourra voir sa responsabilité se substituer à celle des compagnies aériennes

b - Plans de vols

Les horaires et les types de transport mentionnés sont communiqués par les transporteurs au moment de l'impression de la brochure. Ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modifications. Les horaires et les moyens de transport prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modification jusqu'au jour du départ (article 9 du Contrat de Transport Aérien International). Tous nos accords aériens sont établis sur la base de tarifs groupes ou individuels en classe de réservation spécifique, applicables jusqu'à la date de rétrocession ou dans la limite du stock disponible. En fonction des transporteurs et de leur gestion des vols, il se peut que cette classe désignée ne soit plus disponible, auquel cas BEACHCOMBER TOURS pourra être amené à proposer des places supplémentaires dans des classes de réservation supérieures moyennant un supplément qui sera communiqué lors de la confirmation des places

Le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel

Un changement d'aéroport peut se produire à l'aller ou au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) et BEACHCOMBER TOURS ne pourra être tenu pour responsable des frais occasionnés par cette modification

Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'il est opéré par un appareil d'une autre compagnie. Généralement, ces accords sont conclus entre les compagnies ayant des services et une notoriété comparables

Article VIII - FORMALITÉS. Les informations concernant les formalités administratives et de santé sont reprises en première page de chacune des destinations dans notre cahier pratique : COTE PRATIQUE - Bon à savoir. Les formalités administratives indiquées s'adressent exclusivement aux ressortissants de nationalité française. Pour les non ressortissants français, prière de vérifier les formalités nécessaires auprès des consulats et ambassades

Il appartient au client de vérifier la validité des documents et vaccins mentionnés. Pour les mineurs non accompagnés de leurs parents, une autorisation de sortie du territoire national est exigée. Pour toutes les destinations nécessitant un passeport, un mineur, quel que soit son âge, doit disposer de son propre passeport

Article IX - PRESTATION NON OU MAL FOURNIE OU NON UTILISÉE. Nous invitons nos clients ayant des observations à formuler sur le déroulement de leur voyage à bien vouloir les transmettre à nos représentants locaux afin qu'ils puissent le cas échéant apporter une solution immédiate au problème posé

Le renoncement à l'un des services inclus dans un circuit ou un forfait donné, ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement s'il abrège, interrompt ou modifie son séjour pour quelque raison que ce soit

Article X - RECLAMATION. En cas de perte/retard/ dommage causé au bagage durant le transport aérien, il revient au passager de faire établir un constat d'irrégularité bagages, dès son arrivée et d'adresser ensuite sa réclamation par écrit au transporteur, selon les modalités prévues à l'article 7 du Contrat de Transport Aérien International figurant sur tous les billets d'avion ou sur l'avis informatif inséré dans le carnet de voyage lorsque le titre de transport n'est pas matérialisé

Toute réclamation doit être faite auprès de BEACHCOMBER TOURS, par lettre recommandée avec avis de réception et par l'intermédiaire de l'agence, dans le mois suivant le retour du client du voyage. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité de traitement du dossier de réclamation. Un document justificatif est exigé

Conformément aux usages de la profession régissant les rapports entre tour-opérateur et agence distributrice, la réponse sera apportée également par écrit, par l'intermédiaire de l'agence

ASSURANCE : BEACHCOMBER TOURS a souscrit une assurance auprès de "Generali France" (5 rue de Londres 75009 Paris) à hauteur de 4 000 000 €, police n° AH 169021, afin de couvrir les conséquences de sa Responsabilité civile professionnelle.

TYPE	DESCRIPTION & CONDITIONS	MONTANT DES FRAIS	
		OPTION A	OPTION B
Annulation pour les départs du 01/11/08 au 14/12/08 et du 04/01/09 au 30/04/09	Plus de 31 jours avant le départ	50 € par personne	250 € par personne
	Plus de 30 à 21 jours avant le départ	25% du montant du voyage	30% du montant du voyage
	Plus de 20 à 8 jours avant le départ	50% du montant du voyage	50% du montant du voyage
	Plus de 7 à 20 jours avant le départ	75% du montant du voyage	75% du montant du voyage
	Moins de 2 jours avant le départ	90% du montant du voyage	90% du montant du voyage
	Jour de départ	100% du montant du voyage	100% du montant du voyage
	Assurances souscrites lors de la réservation	Non remboursable	Non remboursable
Annulation pour les départs du 15/12/08 au 03/01/09	Plus de 61 jours avant le départ	50 € par personne	250 € par personne
	De 60 à 46 jours avant le départ	25% du montant du voyage	25% du montant du voyage
	De 45 à 16 jours avant le départ	50% du montant du voyage	50% du montant du voyage
	De 15 à 8 jours avant le départ	75% du montant du voyage	75% du montant du voyage
	Moins de 7 jours avant le départ	90% du montant du voyage	90% du montant du voyage
	Jour de départ	100% du montant du voyage	100% du montant du voyage
	Assurances souscrites lors de la réservation	Non remboursable	Non remboursable
Modification	Toute modification est considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription. Les frais perçus sont ceux indiqués ci-dessus.		
Frais de cession par personne et/ou frais de modification de nom, prénom et date de naissance auprès des compagnies aériennes	Plus de 31 jours avant le départ	200 €	200 €
	De 30 à 15 jours avant le départ	250 €	250 €
	De 15 à 7 jours avant le départ	300 €	300 €
	Moins de 7 jours avant le départ	100% du montant du voyage	100% du montant du voyage

Le tourisme à La Réunion au premier semestre 2008

Plus de touristes qu'en 2007, mais moins qu'en 2005

Au premier semestre 2008, près de 180 000 touristes se sont rendus à La Réunion. Ils sont 50 000 de plus par rapport à la même période en 2006 (+ 38 %), année de la crise sanitaire liée à l'épidémie de chikungunya. Les touristes reviennent, incontestablement, mais ils restent moins nombreux qu'en 2005, avec 194 000. Pourtant, cette année-là, les 409 000 touristes enregistrés marquaient un certain recul de la fréquentation touristique par rapport aux années antérieures ; entre 2000 et 2004, au minimum 424 000 touristes foulait le sol réunionnais chaque année, le record étant établi en 2003 avec 432 000 touristes.

Les caractéristiques du touriste pour ce premier semestre 2008 varient peu par rapport aux années précédentes : il vient principalement de métropole (77 %), la raison de sa venue est avant tout la visite de sa famille ou de ses amis (51 %) suivie par la découverte de l'île (30 %). C'est ce deuxième segment de clientèle que l'île a des difficultés à attirer, par comparaison avec 2005. Les touristes d'agrément reviennent progressivement sur l'île (+ 48 % par rapport à 2006, + 8 % par rapport à 2007). Néanmoins, cette progression ne permet pas de retrouver le niveau de 2005 : il manque en effet 18 500 touristes d'agrément pour retrouver le niveau de 2005 (73 700 touristes). C'est pourtant cette catégorie qui fréquente, par nature, davantage les hôtels et restaurants. De son côté, le tourisme d'affaires connaît en 2008 une hausse de 20 % par rapport à 2007 dont le niveau était alors sensiblement égal à celui de 2005.

La progression du nombre de touristes d'agrément et d'affaires explique qu'en 2008, une personne sur trois (32 % en 2005, 28 % en 2006 et 2007) a choisi l'hôtel ou la résidence de tourisme pour séjourner à La Réunion. Cette bonne nouvelle pour les professionnels concernés doit être légèrement nuancée : globalement, les séjours à l'hôtel sont un peu plus courts (8 jours contre 8,4 en 2007).

Naturellement, compte-tenu des raisons le plus souvent évoquées par les touristes pour se rendre sur l'île, plus d'un visiteur sur deux (52 %) a été hébergé dans la famille ou chez les amis.

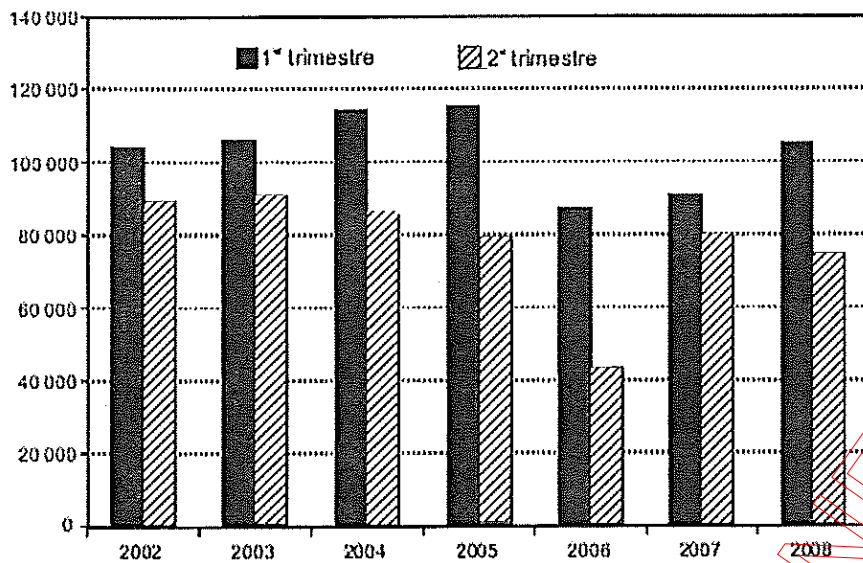
Comme pour les séjours à l'hôtel, la durée moyenne du séjour tout hébergement confondu baisse de 16,2 jours en 2007 à 15,9 jours en 2008. Certes, les personnes dépensent légèrement plus par jour (48 € contre 47 € en 2007) mais comme la progression ne fait que compenser la baisse de la durée moyenne de séjour, la dépense par personne est stable par rapport à 2007.

La dépense moyenne effectuée par un ménage au cours de son séjour (hors transport), très proche de celle observée en 2007, s'établit à 1 206 €. Les trois principaux postes de dépenses, restauration (23 %), hébergement (22,6 %) et souvenirs-cadeaux (15 %) se maintiennent à un niveau proche de celui de 2007. Ainsi, au premier semestre 2008, les 114 000 ménages, soit 179 500 touristes ont dépensé au cours de leur séjour plus de 137 millions d'euros, une somme en hausse de 6,1 % par rapport à 2007.

Un deuxième trimestre moins élevé qu'en 2007

Le premier trimestre est habituellement un trimestre important en termes de fréquentation : en 2005, 28 % du nombre total de touristes sont venus à La Réunion au cours du premier trimestre (contre 19 % au cours du deuxième, période de basse saison). Bien qu'en progression par rapport à 2006 et 2007, le premier trimestre 2008 reste en deçà du niveau de 2005, avec près de 9 % de touristes en moins. Le deuxième trimestre, bien que meilleur qu'en 2006, n'a pas confirmé la bonne performance

observée au cours du deuxième trimestre 2007 : le niveau de 2005, soit 79 000 touristes, avait alors été atteint.

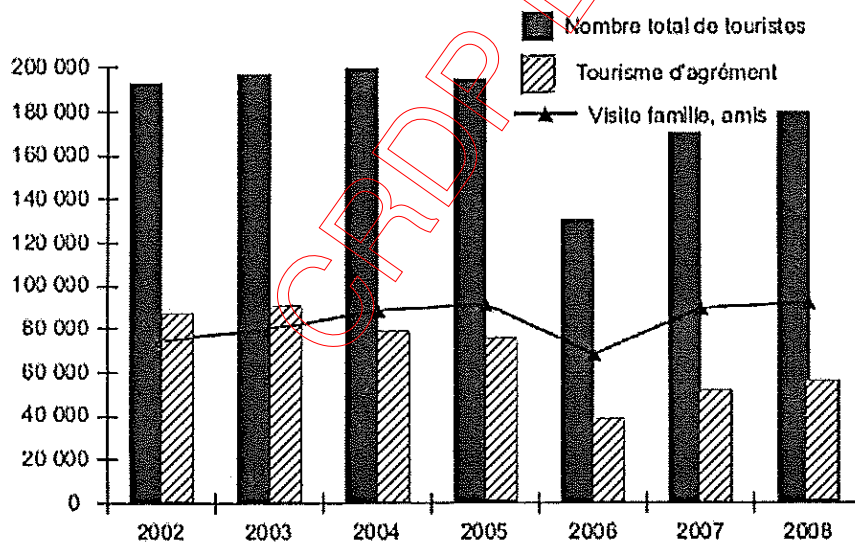


Source : IRT - Insee : enquête flux touristiques 2008.

Source : IRT - Insee : enquête flux touristiques 2008.

2008 : record du nombre de touristes affinitaires

Le premier semestre attire habituellement une part plus importante de touristes affinitaires : sur les six premiers mois de 2008, La Réunion a ainsi accueilli 92 200 visiteurs dont la motivation première était la visite à la famille ou aux amis. Il s'agit d'un record.



Source : IRT - Insee : enquête flux touristiques 2008.

Source : IRT - Insee : enquête flux touristiques 2008.